

UN APPEL UNITAIRE DE LA JEUNESSE : LA RETRAITE EST AUSSI UNE AFFAIRE DE JEUNES

Le gouvernement entend mettre à bas le système de retraite hérité du Conseil National de la Résistance (CNR). Pour le président de la République, le système actuel, fondé sur la solidarité intergénérationnelle, est injuste et illisible. Les règles spécifiques à certaines corporations issues de luttes passées seraient aujourd'hui source d'inégalités. La complexité du système repose moins cependant sur les conquêtes sociales passées que sur les réformes successives qui se sont employées à détricoter le droit au repos. Aujourd'hui, l'âge moyen du premier CDI est désormais à 29 ans, avant ce sont les études, le chômage et les contrats précaires. 43 années de cotisations sont nécessaires dans le système actuel pour prétendre à une retraite à taux plein. L'âge légal à 62 ans n'est donc même pas une réalité envisageable pour les jeunes. Pour elles et eux, il faudra au moins aller jusqu'à 67 ans et sans garantie d'une pension suffisante pour réellement arrêter de travailler. Le régime par points proposé ne répond pas à ces problématiques. Pire, il les aggrave. En prenant en compte l'intégralité de la carrière plutôt que les 25 meilleures années, il ajoute dans le calcul de la retraite des années d'exploitation à temps partiel pour des salaires au rabais. Pour beaucoup de jeunes, ce changement de règle les condamne d'ores et déjà à des pensions de misère qui ne leur permettront pas de se reposer.

Le niveau des retraites est menacé par le plafonnement de leur montant total à 14 % du PIB, alors que la population vieillit. La valeur du point sera revue régulièrement, laissant planer le doute sur sa revalorisation, voire sa diminution, avec à la clé le risque d'une précarité accrue. Toutes les mesures de redistribution sont remises à plat et les premiers échos laissent voir une solidarité revue à la baisse. Les femmes, qui subissent davantage des périodes d'inactivité forcées, en seront les premières victimes. Cette réforme, en attaquant la solidité du système de retraite par solidarité, ouvre la porte aux assureurs privés et à la capitalisation. Pour garantir l'avenir du droit au repos, la solidarité nationale et intergénérationnelle est nécessaire.

Nous demandons au gouvernement l'abandon du projet pour construire avec les forces politiques et syndicales qui le souhaitent un réel projet garantissant l'avenir du système de retraite. L'âge légal d'un départ à taux plein doit être fixé à 60 ans ou plus tôt pour les métiers qui le nécessitent. Les gains de productivité le permettent largement, la dignité l'exige. Le financement des retraites doit continuer de reposer sur les cotisations sociales. Il faut en finir avec les exonérations patronales non compensées, qui assèchent le financement des pensions. Les périodes de stage, d'apprentissage, etc., doivent être prises en compte dans le calcul des pensions, car il s'agit d'emplois qui doivent être reconnus pleinement. Les années d'études ne doivent plus pénaliser le droit au repos et être considérées comme validées. Ces revendications doivent être intégrées dans une réforme des retraites réellement plus simple et plus égalitaire.

L'avenir du système de retraite ne peut pas se résumer à un équilibrage budgétaire. Jean-Paul Delevoye parle de projet de société. Quel message pour l'avenir la France veut-elle donner à ses jeunes ? En stigmatisant le droit au repos, en le dénonçant comme trop coûteux, c'est la solidarité nationale qui est attaquée. Un autre projet est possible. La solidarité doit vivre. La retraite est aussi une affaire de jeunes.

Signataires : Jeunes Génération-s, Jeunes insoumis-es, Jeunesse ouvrière chrétienne, Jeunes socialistes, Mouvement jeunes communistes de France, Mouvement national lycéen, Mouvement rural de la jeunesse chrétienne, Union nationale lycéenne, Union nationale des étudiants de France.

BOURG EN BRESSE 24 JANVIER – 14H30
DEPART MANIFESTATION CHAMP DE FOIRE

LA PETITION RETRAITE.FR

#PETITIONRETRAITE

Une majorité de citoyennes et de citoyens le demande : retrait de la réforme Macron !

Depuis le 5 décembre, des millions d'hommes et de femmes se retrouvent dans les grèves, dont beaucoup en reconduite, et les manifestations à l'appel des organisations syndicales. Ils et elles rejettent la réforme du système de retraites que veulent leur imposer le président de la République et son gouvernement.

Ce projet n'est pas acceptable, car il est porteur de régression des droits de chacune et chacun : toutes les hypothétiques avancées proposées par le gouvernement devraient être financées par des baisses de pensions ou par l'allongement de la durée de la vie au travail. D'autres choix sont pourtant possibles.

C'est pourquoi nous demandons le retrait du projet présenté par le Premier ministre, afin que soient ouvertes sans délai de vraies négociations avec les organisations syndicales, pour un système de retraites pleinement juste et solidaire, porteur de progrès pour toutes et tous, sans allongement de la durée de la vie au travail.

Pour signer la pétition <https://lapetitionretraite.fr/>



MOUVEMENT
JEUNES
COMMUNISTES
DE FRANCE

Retraites : une histoire par les réformes

LA RÉGRESSION À PETITS PAS

1990 : avec la CSG, fin de la logique de salaire socialisé

MICHEL ROCCARD

Ce déperditionnement du financement va perdre au système sa dimension de salaire socialisé, auquel il est associé, et qui est remplacé par une assurance.



1982 : la retraite à 60 ans

JEAN AUROUX

Âge légal abaissé à 60 ans
Rétablissement des élections, 75% des sièges pour les travailleurs.



1971 : loi Boulin, on allonge la durée de cotisation

ROBERT BOULIN

Taux plein à partir de 150 trimestres de cotisations
montant : 50% des 10 meilleures années



1967 : Ordonnances Jeanneney, attaque sur les principes

JEAN-MARCEL JEANNENEY

- division : la Sécu est séparée en caisses (CPAM, CNAV, CAF...) ;
- technocratie : professionnalisation des administrateurs, fin des élections,
- paritarisme : les patrons ont la moitié des sièges ; il suffit d'un syndicat complaisant pour que le patronnat ait la majorité.



1946 : Crédit national de la sécurité sociale



Ambroise Croizat

LE SYSTÈME À SA CRÉATION :

Départ à taux plein fixé à 60 ans + 120 trimestres de cotisations ou 65 ans
montant : 40% des 10 dernières années
évolution des pensions indexée sur les salaires.



2019 : un système universel pour un recul généralisé

Edouard Philippe

Âge minimum pour partir à taux plein 64 ans
Calcul de la retraite établi sur l'ensemble de la carrière
Système à points

1993 : division public/privé

ÉDOUARD BALLADUR

Reforme pour le privé seulement :

100 trimestres de cotisations
calcul sur les 25 meilleures années
évolution indexée sur les prix

1996 : fin de la démocratie sociale

ALAIN JUPPÉ

Les élections sont à nouveau supprimées ;
L'État prend la main sur le budget
désormais voté à l'Assemblée nationale.

2003 : réforme Fillon allonge la durée de cotisations

FRANÇOIS FILLON

164 trimestres de cotisations

2008 : le nivellement vers le bas

XAVIER BERTRAND

Alignement des régimes spéciaux et privés.

2010 : allongement de la durée, recul de l'âge

ÉRIC WOERTH

166 trimestres de cotisations
Âge minimum : 62 ans, âge légal : 67 ans.

2014 : Encore un allongement

MARISOL TOURAINÉ

172 trimestres de cotisations